

qui portent le fardeau du chômage, pendant que le gouvernement s'en lave les mains comme Ponce Pilate devant Jésus.

Je prétends, monsieur le président, que le gouvernement n'a pas le droit d'agir de cette façon. Encore une fois, je supplie le gouvernement de réfléchir et de ne pas poser un geste dont toute la population du Canada, sauf les députés conservateurs, le prie de s'abstenir.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler très longuement sur ce sujet aujourd'hui, mais je me demande si le ministre voudrait répondre à quelques questions. Malheureusement, je n'étais pas à la Chambre hier lorsqu'il a expliqué ce qui est arrivé à propos de la lettre que j'ai reçue ce jour-là. A la page 5083 du *hansard*, le ministre a dit que malheureusement, et par inadvertance, certains de ces bulletins ont été mis à la poste la semaine dernière.

Monsieur le président, comme je l'ai dit, cette lettre était datée du 12 juin, et la personne déclare que le bureau où elle est employée a reçu le bulletin n° 20 il y a plus d'une semaine, ce qui fait remonter la date au 5 juin au moins. Elle déclare en outre que le bulletin portait la date du 1^{er} juin 1959. Il semble donc qu'il y ait plus d'une semaine que le bulletin n° 20 a été mis à la poste, ce qui ne concorde pas tout à fait avec ce qu'a dit le ministre hier. Je me demande si l'honorable député pourrait fournir de plus amples explications.

L'hon. M. Starr: J'ai aussitôt fait enquête sur ce point. J'ai lu exactement le rapport qu'on m'a fait à cet égard: par inadvertance, un petit nombre de ces bulletins, à la suite d'une erreur commise par un des fonctionnaires de la Commission, ont été placés dans le sac à courrier. Je dois accepter cette explication. Nous sommes tous humains; si ce fonctionnaire a commis une erreur, c'est regrettable, mais je n'essaierai pas de l'en punir.

M. Peters: Pourrais-je poser une question sur ce point? Le ministre n'admettrait-il pas que ces renseignements n'auraient pu être préparés et n'auraient pas dû être préparés avant la présentation du rapport du comité? Le comité n'a pas soumis de rapport avant le 9 juin, et cette directive est partie quelque temps au cours de la première semaine de juin. Elle renfermait des renseignements détaillés sur le coût des timbres, le montant des prestations, etc., pour la gouverne des employeurs, des fonctionnaires de la Commission et d'autres, renseignements qui n'auraient pu être fournis et qui n'auraient

pas dû être préparés avant que l'examen de cette question ait été complété par le comité.

Nous ne voulons pas, j'en conviens, blâmer un fonctionnaire d'avoir laissé mettre ces bulletins dans le sac à courrier, mais le bulletin lui-même n'aurait jamais dû être préparé parce que, en réalité, les renseignements ne sont pas encore disponibles, et ne le seront pas avant que le bill ait été lu pour la troisième fois. Personne n'est autorisé à prédire les décisions de la Chambre. Le ministre n'est-il pas de mon avis? Cette directive n'aurait jamais dû être publiée.

L'hon. M. Starr: Cette question est uniquement du ressort de la Commission d'assurance-chômage, et c'est seulement après qu'on eut fait ces préparatifs que j'ai appris qu'on les avait achevés. Mais c'est un usage qui a été suivi dans le passé. La Commission m'informe que l'on n'a pas innové en l'occurrence. Si l'on avait apporté des modifications, bien entendu, les documents qui avaient été préparés auraient été rectifiés.

Toutefois il faut envoyer quantité de renseignements aux employeurs de notre pays et pour gagner du temps la Commission a agi comme elle l'avait fait dans le passé. Elle a fait des préparatifs et tous ces documents étaient prêts à être expédiés. La Commission avait espéré pouvoir mettre en vigueur le 1^{er} juillet les modifications adoptées par le Parlement. Comme il devenait évident qu'il ne serait pas possible de le faire, elle a fixé une autre date,—le 28 septembre, on me dit,—à cause du retard apporté à l'adoption de cette mesure.

L'hon. M. Martin: Parce que le gouvernement n'a pas présenté le bill plus tôt!

M. Martin (Timmins): Je conviens qu'il est sage et approprié de préparer ces choses le plus tôt possible mais le ministre et ses fonctionnaires se sont sûrement rendu compte qu'il s'agissait d'une mesure prêtant à controverse. Ce point a été prouvé non seulement par ce qui s'est passé en comité mais aussi par chaque demande présentée au comité permanent, et par toutes les opinions exprimées par les organisations d'un littoral à l'autre, pour ainsi dire.

Le ministre a déclaré que quelques exemplaires de ce bulletin avaient été distribués. Le mot "quelques" signifie-t-il 50, 100, 3? Puisqu'un certain nombre du moins en a été distribué, le ministre voudrait-il en déposer un à la Chambre pour que les députés soient au courant de la teneur de ce document envoyé dans certaines régions du pays?

M. Benidickson: Je sais que nous recevons chaque jour un nouveau *hansard* et je sais, bien sûr, que d'autres ont répondu avec